Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_7-DE

Ville de MORDELLES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

**PRÉSENTS** : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

**POUVOIRS :**
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

**Mme Youna LE HENANFF,** désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

## CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A 17/35EME
## 08-09-2026-7

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Dans le cadre d'une ouverture de classe en maternelle à l'école de la Clairière, il convient de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 17/35ème, à compter du 9 septembre 2026 et de modifier le tableau des effectifs.

La commission finance et moyens généraux a donné un avis favorable le 26 août 2026.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :*
*- De créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 17/35ème à compter du 9 septembre 2026.*
*- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.*

**La Maire,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

**Armelle BILLARD**

**La Secrétaire de séance,**

**Youna LE HENANFF**